

Procès-verbal de la séance du Comité Technique du 7 juin 2019

Etaient présents :

Représentants de l'administration :

- Eric DEVAUX, Directeur de l'ENSAIT auprès duquel le comité technique est placé
- Gaël MONFRIER, Directeur Général des Services de l'ENSAIT
- Cécile GARRIGUES, Directrice des Ressources Humaines de l'ENSAIT

Représentants du personnel :

TITULAIRES

Sabine CHLEBICKI, Ingénieur d'études
Sarah DEBISSCHOP, Ingénieur d'études
Manuela FERREIRA, Maître de conférences
Damien SOULAT, Professeur des universités
Maximilien SCHRUB, Doctorant
Ludmilla BAUVIN, Technicien

SUPPLEANTS

Ali NAAB, Technicien
Ahmad Rashed LABANIEH, Maître de conférences
Stéphane LEPRETRE, Ingénieur d'études
Elise TERNYNCK, Ingénieur d'études

Membre invitée :

Marie POTDEVIN, adjointe à la DRH

Le quorum est atteint ; le Président procède à l'ouverture de la séance à 9h30

Le secrétariat sera assuré par Madame Cécile GARRIGUES tandis que Madame Ludmilla BAUVIN est désignée Secrétaire Adjoint de séance à l'unanimité.

Monsieur MONFRIER propose d'aborder le premier point à l'ordre du jour.

1 – Approbation du PV de la séance du CT du 25 février 2019

Procès- verbal de la séance du 25 février 2019

Aucune remarque n'est faite.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	8	8/0/0

Le procès-verbal du CT du 23 novembre 2018 est adopté à l'unanimité.

2 – Calendrier des fermetures de l'Ecole en 2019/2020

Monsieur MONFRIER présente le projet de calendrier des fermetures suivants :

- Fermeture vacances de Noël : du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020
- Fermeture vacances d'été : du 20 juillet 2020 au 14 août 2020

Par ailleurs, l'Ecole sera fermée le vendredi 22 mai 2020 (Pont de l'ascension) mais ce jour ne sera pas décompté des congés annuels des personnels.

Madame TERNYNCK explique qu'il a été nécessaire de modifier le calendrier pédagogique pour l'adapter au calendrier proposé par la direction. Initialement les derniers jurys de juillet devaient se tenir plus tardivement.

Monsieur MONFRIER fait remarquer que l'année 2020 pose quelques difficultés pour arrêter la période de fermeture des vacances. Il peut en effet s'avérer également nécessaire que certains personnels soient présents dès la mi-août.

L'idée étant de concilier nécessités de service et congés annuels en fermant l'Ecole pendant des semaines entières et non pas en milieu de semaine (périodes de locations).

Monsieur MONFRIER rappelle qu'il s'agit d'une proposition de calendrier qui peut donner lieu à des modifications. Il précise que l'Ecole peut également ne fermer que trois semaines au lieu de quatre.

Madame DEBISSCHOP explique que le jury concerné ne concernera que très peu d'élèves ; la modification de sa date ne pose donc a priori pas de problème.

Le Directeur et le Directeur Général des services seront présents pour signer les documents.

Monsieur SOULAT intervient pour signaler les contraintes plus générales liées à la fermeture de l'Ecole. Il mentionne plus précisément le départ des doctorants qui se fera très tôt à l'été 2020.

Il suggère que la réflexion soit menée plus en amont pour l'année 2020/2021.

Monsieur MONFRIER rappelle les intérêts de fermer l'Ecole pendant quatre semaines : les personnels IAT liquident 20 jours de congés, ce qui permet de limiter le coût financier du Compte Epargne Temps ; pendant quatre semaines, il n'y a également pas de service d'accueil.

Monsieur MONFRIER propose de soumettre les deux propositions au vote.

Les membres du comité souhaitent davantage anticiper les congés d'été 2021.

Monsieur MONFRIER leur proposera de fermer l'Ecole trois semaines au lieu de quatre.

Il soumet le calendrier des fermetures 2019/2020 au vote.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	8	8/0/0

Le calendrier est voté à l'unanimité.

3 – Référentiel d'activités 2019/2020

Madame TERNYNCK présente les modifications intervenues dans le référentiel d'activités 2019/2020 (voir document joint). Elle a souhaité décrire précisément les activités des enseignants et des enseignants chercheurs en développant les annexes du référentiel après avoir concerté les personnes concernées.

Seul le projet « Fil rouge » sera modifié à la suite de sa révision intervenue après la rédaction du référentiel. La dénomination « Fil rouge » sera abandonnée pour une nouvelle dénomination mais le nombre d'heures rattachées à ce projet ne sera pas modifié.

Monsieur SOULAT apprécie le fait d'avoir précisément distingué les activités inscrites au référentiel de celles donnant lieu au versement d'une prime pour charge administrative (PCA). Cette écriture lui paraît plus lisible.

Monsieur DEVAUX rappelle que la singularité actuelle de certaines PCA est liée au statut du Directeur adjoint qui a une charge double de celle des enseignants chercheurs. Il avait donc été décidé d'alléger sa charge d'enseignement afin qu'il concentre son action sur l'apprentissage et le concours.

Monsieur SOULAT intervient sur le tutorat des projets de fin d'études (PFE) qu'il qualifie de « double peine ». Il explique en effet que les activités de rapporteur et d'examineur étant pour chacune d'entre elles valorisées à 30 minutes et à 15 minutes, celles du tuteur se trouvent donc valorisées à 1 heure et 15 minutes seulement. Cela équivaut donc à un peu plus qu'un E1, valorisé pour 1 heure et à un peu moins qu'un E2, valorisé pour 2 heures.

Monsieur SOULAT rappelle qu'il avait déjà soulevé cette problématique en 2018 et qu'il avait demandé à connaître la répartition des suivis de PFE entre enseignants afin de s'assurer que la charge de ces tutorats était répartie de manière équitable.

Monsieur SOULAT renouvelle sa demande. Il souhaite que le conseil pédagogique et que la Direction de la formation s'interrogent sur la valorisation d'un tutorat de PFE fixée entre 1 heure 15 minutes et 2 heures.

Madame TERNYNCK explique qu'elle est en train de travailler précisément sur les activités pédagogiques attendues dans le cadre des tutorats de stages de 1^{ère} année, de 2^{ème} année et de PFE. Pour le moment, elle ne dispose pas d'assez d'éléments pour faire une autre proposition.

Monsieur SOULAT indique avoir décidé de suivre un seul PFE pour l'année 2019/2020 ; il rappelle qu'il aimerait connaître la répartition enseignant/PFE.

Madame TERNYNCK explique que les enseignants sont au nombre de 36 et qu'il y a 100 élèves à tutorer. Cela donne une image globale des besoins. Elle s'attache à répartir de manière équitable ce ratio tuteur/étudiant en PFE mais elle rappelle également qu'il s'agit d'une activité basée sur le volontariat.

Monsieur SOULAT rappelle l'investissement très important nécessaire pour tutorer un E3. Au regard de la valorisation associée, la cohérence n'apparaît plus entre E1, E2 et E3.

Il souhaite que la Direction de la formation écoute les propositions faites par les membres du conseil pédagogique.

Monsieur MONFRIER soumet le référentiel d'activités 2019/2020 au vote.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	8	8/0/0

Le référentiel d'activités 2019/2020 est adopté à l'unanimité.

4 – Information sur la dématérialisation des bulletins de salaires

Madame GARRIGUES rappelle la communication effectuée en février 2019 et toujours disponible sur le site intranet de l'Ecole.

Il s'agit de la dématérialisation des bulletins de salaire et plus précisément de la nécessité pour les personnels stagiaires et titulaires de créer leur compte personnel sur le site de l'ENSAP (Espace Numérique Sécurisé de l'Agent Public).

Elle rappelle qu'il s'agit d'un espace de stockage personnel des données sur lequel sont notamment disponibles les bulletins de salaires et les attestations fiscales mais aussi des éléments de carrière et des éléments de retraite. Il est absolument nécessaire que chacun des personnels crée son compte personnel avant que les bulletins de salaires cessent d'être délivrés sous format papier.

Même si aucune date définitive n'a été fixée par la Direction des finances publiques, cette dernière prévoit la fin des bulletins de salaires « papier » d'ici la fin de l'année civile 2019.

5 – Information sur les élections au CNESER du 13 juin 2019

Madame GARRIGUES rappelle la date du scrutin du Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CNESER) qui aura lieu le 13 juin 2019 de 9 heures à 17 heures dans son bureau (AS 110).

Il s'agit de renouveler les membres de cet organe consultatif national compétent s'agissant des politiques d'enseignement supérieur et de recherche. Il s'agit également d'une juridiction d'appel des sections disciplinaires des établissements.

Madame GARRIGUES précise que les élections s'effectuent par collèges distincts (Collège A, B et Biatss) et au scrutin de liste.

Il s'agit d'un scrutin à l'urne ; le vote par procuration n'est pas autorisé.

Les listes d'électeurs, les professions de foi et les listes électorales sont consultables sur le site intranet de l'Ecole.

Madame TERNYNCK demande davantage d'informations sur le rôle du CNESER.

Monsieur DEVAUX cite l'exemple de la convention d'association avec l'Ecole Centrale de Lille qui a dû être présentée au CNESER pour avis avant sa signature.

Madame TERNYNCK demande si un personnel de l'Ecole est membre du CNESER.

Madame GARRIGUES répond qu'aucun d'entre eux ne s'est porté candidat à ces élections.

Madame GARRIGUES précise aussi que Madame DEBISSCHOP a été désignée référente de ces mêmes élections pour les étudiants. Elle a donc pris en charge l'intégralité de cette procédure de vote.

6 – Bilan social 2018

Madame POTDEVIN présente un récapitulatif du bilan social 2018.

Elle rappelle qu'il s'agit d'un outil contributif au dialogue social interne. Il fait l'état des lieux de la situation du personnel à un moment donné et il apporte une vue d'ensemble sur les conditions de travail. Il s'agit d'un instrument d'information des agents et de leurs représentants ; il permet de donner dans un document unique et chiffré l'état de la situation sociale de l'établissement.

Le bilan social est constitué de 6 parties :

- Les effectifs
- La carrière des personnels
- La rémunération et les régimes indemnitaires
- La formation
- La santé et la sécurité au travail
- L'action culturelle et sociale

Madame POTDEVIN présente les éléments essentiels de ces 6 parties (voir document joint).

Madame POTDEVIN indique que 41.67% des personnels IAT ont obtenu au moins un arrêt maladie en 2018.

Monsieur SOULAT s'interroge sur ce pourcentage qui paraît très élevé.

Madame POTDEVIN explique que 25 personnels sur 60 ont été en arrêt maladie.

Madame DEBISSCHOP estime qu'il serait intéressant de connaître le nombre de jours d'arrêt.

Monsieur SOULAT s'interroge quant à lui sur les raisons de ces arrêts : est-ce dû au contexte du travail ?

Madame GARRIGUES rappelle que les motifs médicaux ne sont pas forcément indiqués sur les arrêts de travail qui demeurent liés au secret médical.

Monsieur MONFRIER estime également que ce chiffre est interpellant.

Il propose qu'une étude spécifique sur ce sujet soit menée et présentée au prochain comité technique.

7 – RIFSEEP : cotations des fonctions

Monsieur MONFRIER rappelle que le RIFSEEP (Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est le nouveau régime indemnitare qui s'applique aux personnels Biats stagiaires et titulaires de catégorie A, B et C.

Ce régime se décompose en deux parties : l'IFSE mensuelle (Indemnité liée aux Fonctions, Sujétions et Expertise) et le CIA (Complément Indemnitare Annuel) facultative et versée une ou deux fois par an.

Pour pouvoir verser l'IFSE aux personnels, il faut au préalable coter les fonctions dans les différents groupes.

Monsieur MONFRIER explique que les catégories C sont réparties en 2 groupes, que les catégories B sont réparties en 3 groupes et que les catégories A sont réparties en 3 groupes à l'exception des assistants ingénieurs qui sont répartis en 2 groupes.

Monsieur MONFRIER présente le tableau des cotations des fonctions présentes à l'Ecole.

Monsieur SOULAT demande ce que signifie ce tableau.

Monsieur MONFRIER répond qu'il s'agit de coter les fonctions dans les différents groupes selon des critères préalablement définis par le ministère (responsabilités exercées, autonomie, encadrement..)

De ces cotations découleront des montants de primes « plancher », différents selon les catégories et selon les groupes.

Monsieur MONFRIER précise que les personnels bénéficient d'une garantie indemnitare qui interdit la baisse de leur indemnité mensuelle.

Monsieur SOULAT demande si le montant annuel des primes peut baisser.

Monsieur MONFRIER répond qu'en effet théoriquement ce montant peut baisser dès lors que la prime de fin d'année ne sera plus versée.

Un personnel peut voir le montant global de sa prime baisser mais l'objectif de la direction est d'augmenter le montant global des primes versées et plus particulièrement le montant mensuel « plancher ».

Monsieur MONFRIER explique avoir constaté que le versement de la prime de fin d'année avait perdu son intérêt mobilisateur car il était devenu automatique et non plus exceptionnel. Dès lors, même une légère variation du montant perçu était vécue comme une décision injuste.

Par ailleurs, Monsieur MONFRIER informe les membres du comité technique qu'une augmentation de l'enveloppe indemnitare a été demandée au ministère afin de pouvoir mettre en place le RIFSEEP et de verser des montants identiques à ceux versés aux personnels de l'Ecole Centrale de Lille et de l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille.

Monsieur NAAB demande si l'IFSE sera modulable en fonction du service rendu.

Monsieur MONFRIER répond par la négative : l'IFSE constituera une indemnité immuable à l'intérieur d'un groupe.

Seul le changement de groupe entrainera le changement de l'IFSE versé ; comme par exemple après un changement de fonctions à l'issue d'un changement de corps (passage de la catégorie C à la catégorie B).

Madame FERREIRA demande comment seront indemnisés les agents contractuels.

Monsieur MONFRIER indique que le RIFSEEP ne concerne que les agents fonctionnaires, néanmoins les rémunérations des personnels contractuels seront valorisées en tenant compte de leur expérience professionnelle acquise avant leur arrivée à l'Ensait puis acquise au sein de l'Ensait. Ces expériences sont converties en échelons à l'intérieur d'une grille indiciaire similaire à celle des fonctionnaires. Dans la même logique, le montant de l'IFSE attribuée à un fonctionnaire sera converti en points d'indice pour l'agent contractuel concerné.

Les personnels IAT, qu'ils soient titulaires ou contractuels, percevront donc le même montant mensuel.

Madame TERNYNCK demande comment seront communiqués l'appartenance aux différents groupes et le montant indemnitaire s'y afférent.

Monsieur MONFRIER explique que le travail de cotation dans les groupes a été effectué en réunion cadres.

Chaque cadre a effectué une proposition de cotation pour les membres de son équipe puis des échanges collectifs ont eu lieu pour veiller à la cohérence des propositions effectuées.

Cette cotation est aujourd'hui soumise au comité technique avant d'être présentée au conseil d'administration du 25 juin 2019.

A la suite du vote de ces deux instances, chaque agent recevra à la rentrée 2019 un courrier personnalisé lui indiquant la cotation de la fonction qu'il occupe. Ce courrier sera transmis en mains propres par leur chef de service avec des éléments d'explication pour l'aider dans l'exercice.

Monsieur SOULAT regrette que ce process n'ait pas donné lieu à davantage de communication ; il aurait souhaité que les membres du comité technique soient associés à ce travail.

Monsieur SOULAT demande également si les chefs de service ont proposé la cotation des fonctions présentes dans leur service en concertation avec les personnels concernés.

Monsieur MONFRIER explique que les agents ne doivent pas être concertés. La concertation se fait entre chefs de service pour assurer une cohérence globale et entre ces derniers et la direction de l'Ecole. Il rappelle qu'il s'agit de la responsabilité des chefs de service qui sont les plus compétents pour coter les fonctions. La cotation est toujours faite par le N+1.

Madame DEBISSCHOP suggère que les critères retenus soient clairement repris dans un document.

Madame TERNYNCK estime qu'il sera important que chaque agent soit reçu par son chef de service.

Monsieur MONFRIER commence la lecture du tableau qui cartographie la cotation des fonctions présentes à l'Ecole.

Il commence par les catégories C. Il a été considéré collectivement de coter toutes les fonctions en groupe 1 eu égard à la petite taille de l'Ecole qui exige d'occuper des fonctions avec une autonomie et une polyvalence des tâches certaines.

A partir de la cotation des fonctions occupées par les catégories B, il a été convenu que plus on montait dans la catégorie, plus on était exigeant pour coter une fonction dans le groupe supérieur.

La méthode retenue a été la suivante : par principe, chaque fonction est cotée dans le groupe 3 puis c'est la réalisation de critères précis qui permet de changer de groupe : groupe 2 puis groupe 1.

Concernant les fonctions confiées à des catégories B, le groupe 3 en constitue la base ; le groupe 2 répond à des critères de responsabilités importantes tandis que le groupe 1 répond à des critères d'encadrement.

Cette logique a été suivie pour toutes les catégories B et A.

Monsieur SOULAT demande si le versement de l'IFSE sera rétroactif.

Monsieur MONFRIER explique que cela dépend du montant de l'enveloppe indemnitaire allouée par le ministère. Le RIFSEEP sera mis en place à partir de septembre 2019. Il sera rétroactif si l'enveloppe 2019 est suffisamment abondée.

Monsieur MONFRIER soumet la cartographie des fonctions au vote.

Avis du CT	Nombre de votants :	Pour/Contre/Abstention
Représentants des personnels	8	6/0/2

La cartographie des fonctions est adoptée.

8 – Information sur le Pôle d'ingénierie

Monsieur DEVAUX rappelle qu'il a réuni une assemblée générale pour faire le point sur le Pôle d'ingénierie et sur les hypothèses de travail qui s'offraient à l'Ensait.

Il considère que les conditions ne sont pas remplies pour fusionner au 1^{er} janvier 2020 car il s'agirait de demander au comité technique puis au conseil d'administration de voter une fusion sans aucune garantie pour l'Ecole. En effet, le décret, les statuts, le règlement intérieur, les contrats d'objectifs et de moyens et les organigrammes ne sont pas encore finalisés.

Les groupes de travail n'ayant pas encore achevé leurs travaux, Monsieur DEVAUX considère qu'il aurait été plus raisonnable de décaler la fusion au 1^{er} janvier 2021.

Cette vision n'est pas partagée par l'Ecole Centrale de Lille et par l'Ecole Nationale Supérieure de Chimie de Lille qui ont décidé de fusionner le 1^{er} janvier 2020. Leurs comités techniques et conseils d'administration respectifs se réuniront au mois de juin et juillet 2019.

Monsieur DEVAUX a dans un premier temps envisagé de rejoindre le Pôle d'ingénierie au 1^{er} janvier 2021 mais dans un second temps, il est apparu très difficile de rejoindre une organisation dont les organigrammes et le mode de fonctionnement auraient été déséquilibrés.

A cela s'ajoute la problématique de la représentativité des instances de l'Ensait au sein de ce Pôle.

Monsieur DEVAUX a donc proposé au ministère de demeurer en dehors de l'Institut en se donnant notamment les moyens de passer aux Responsabilités et Compétences Elargies (RCE).

Monsieur DEVAUX informe les membres du comité technique que cette décision donne lieu à beaucoup de réflexions de la part des autres membres de l'I-Site. Il décrit les éléments constitutifs de la future Université de Lille, formée d'une part de composantes (Faculté de droit, Faculté de médecine, etc..) et d'autre part d'établissements composantes (Centrale Lille Institut, ESJ, IEP et Ecole nationale d'architecture).

L'IMT, l'ENSAM et l'ENSAIT étaient quant à elles placées à l'extérieur de ces deux groupes.

Monsieur DEVAUX a pu constater, à l'issue de cette présentation, que la future architecture de l'Université de Lille n'est pas encore arrêtée.

Monsieur SOULAT intervient pour indiquer qu'après avoir fait voter les instances de l'Ensait sur la poursuite du processus de rapprochement, on informait aujourd'hui les membres du comité technique de la fin de ce processus.

Monsieur DEVAUX explique qu'il ne s'agit pas d'une fin ; la seule quasi certitude est que le conseil d'administration ne vote pas la fusion, telle qu'elle est prévue aujourd'hui, à la date du 1^{er} janvier 2020. Il procède à la lecture du projet de décret qui conduit clairement à la perte de la personnalité morale et juridique de l'Ensait.

Monsieur DEVAUX répète que si le projet du futur Institut permettait à l'Ensaït d'y être associée dans de bonnes conditions, le processus de rapprochement pourrait se poursuivre mais aujourd'hui il ne s'agit pas d'une co-construction mais bien d'une absorption totale de l'Ensaït.

Monsieur DEVAUX explique que la gouvernance de l'Institut n'a pas été légitimée par le conseil d'administration de l'Ensaït.

Il apparaît donc inconcevable de fusionner au 1^{er} janvier 2020

Monsieur SOULAT demande si la situation financière de l'Ensaït lui permet de passer aux RCE.

Monsieur DEVAUX lui répond qu'un audit effectué en 2012 concluait à la capacité d'y accéder.

Monsieur MONFRIER répond que c'est tout à fait possible au 1^{er} janvier 2021 ; l'essentiel étant d'assurer un pilotage de la masse salariale sur les deux budgets Etat et ressources propres ainsi qu'une comptabilité analytique de l'Ecole.

Monsieur SOULAT demande pourquoi, si les conditions étaient réunies, l'Ensaït n'est-elle pas passée aux RCE après cet audit.

Monsieur MONFRIER s'est posé la même question lors de son arrivée fin 2014 mais l'objectif d'un passage aux RCE au 1^{er} janvier 2018 n'apparaissait plus nécessaire dans la perspective d'un rapprochement avec l'Ecole Centrale de Lille initialement prévu.

Aujourd'hui il apparaît clairement que cela est nécessaire et rendu possible par la qualité du pilotage effectué.

Monsieur SOULAT demande si le ministère ne pourrait pas refuser le passage aux RCE à la suite de la décision de ne pas fusionner.

Monsieur MONFRIER indique qu'il s'agit davantage d'une opération technique, inscrite dans un processus national de passages aux RCE encouragé par le ministère.

Après épuisement des points à l'ordre du jour, le Président remercie les membres du comité technique et lève la séance à 12 heures 45.

Le Président de séance

Eric DEVAUX



La Secrétaire permanente

Cécile GARRIGUES



La Secrétaire de séance

Ludmilla BAUVIN

